Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-72_2026-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°72/2026	OBJET : Renouvellement du conseil des sages
Date de la convocation : 10/11/2026 Date de la séance : 16/11/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Membres absents excusés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 26	Membres représentés : Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents excusés : Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : M. Fouad EL HAMINE M. Anass BENJAMAA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/11/2026 et de sa publication le 19/11/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/11/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 19/11/2026	

La commune de Grand-Charmont souhaite poursuivre et renforcer sa démarche de participation citoyenne en renouvelant son conseil des sages.

Cette instance consultative constitue un espace privilégié d'expression, de réflexion et de proposition, permettant aux habitants de contribuer à la vie locale et d'apporter un regard complémentaire à celui des élus municipaux.

Composé de citoyens volontaires, le conseil des sages a vocation à favoriser le dialogue intergénérationnel, à valoriser l'expérience et les compétences des habitants et à contribuer à la réflexion collective sur les enjeux qui concernent le devenir de la commune.

Il représente également un moyen de renforcer le lien entre les habitants et la collectivité, en encourageant une citoyenneté active et une implication concrète dans la vie municipale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-72_2026-DE

GRAND CHARMONT

Le conseil des sages a pour principales missions :

- Apporter un regard citoyen sur les projets et les politiques publiques communales ;
- Formuler des avis et des propositions sur les sujets soumis à sa réflexion par la municipalité ;
- Faire émerger des initiatives contribuant à l'amélioration du cadre de vie et au bien-vivre ensemble
- Favoriser le dialogue entre les générations et la transmission des expériences ;
- Encourager la participation des habitants à la vie démocratique locale.

Le conseil des sages intervient dans un rôle consultatif et participatif. Ses travaux viennent enrichir la réflexion des élus, sans se substituer aux instances décisionnelles de la commune.

Afin de garantir une nouvelle dynamique à cette instance, il est proposé de procéder au renouvellement de ses membres sur la base du volontariat.

Le conseil des sages pourra être composé de 12 membres maximum, répondant aux conditions suivantes :

- Être âgé de plus de 65 ans ;
- Résider sur la commune de Grand-Charmont ;
- Faire acte de candidature et manifester sa volonté de s'investir dans la vie locale ;
- S'engager à participer aux travaux du conseil des sages pendant toute la durée du mandat.

Un appel à candidatures sera organisé auprès des habitants remplissant ces conditions, afin de constituer une instance représentative de la diversité des parcours, des expériences et des sensibilités des seniors de la commune.

Les membres du conseil des sages s'engageront dans une démarche bénévole, fondée sur l'écoute, le dialogue, le partage d'expériences et la contribution à l'intérêt général.

Les modalités précises de fonctionnement, la fréquence des réunions et les thématiques de travail pourront être définies dans une charte de fonctionnement ou un règlement intérieur.
Le conseil des sages sera amené à se réunir régulièrement autour de thématiques définies en concertation avec la municipalité. Il pourra également être sollicité sur des projets communaux nécessitant un éclairage citoyen ou formuler de sa propre initiative des propositions relevant de l'intérêt général.

Un élu référent assurera la présidence du conseil des sages et le lien entre ce dernier et la municipalité, facilitera l'organisation des travaux et veillera à la bonne transmission des propositions formulées.

Un bilan régulier de l'activité de cette instance pourra être présenté aux élus municipaux afin de valoriser les travaux réalisés et les contributions apportées à la vie communale.

Cette démarche traduit la volonté de la commune de Grand-Charmont de conforter la place des habitants dans la construction de l'action publique locale et de faire vivre une démocratie participative fondée sur l'écoute, le dialogue et l'engagement citoyen.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-72_2026-DE

GRAND CHARMONT

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le principe du renouvellement du conseil des sages de Grand-Charmont conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux comités consultatifs, et pour toute la durée du mandat en cours ;
- D'acter la composition du conseil des sages à 12 membres maximum et selon les critères définis précédemment ;
- De valider le lancement d'un appel à candidatures auprès des habitants de la commune ;
- De désigner Madame Zahia MOUADJI, conseillère déléguée à l'inclusion et à l'intergénérationnel, en tant que présidente du conseil des sages et référente chargée d'assurer le lien avec la municipalité
- De permettre la mise en place du nouveau conseil des sages à l'issue de la phase d'appel à candidatures et de sélection de ses membres.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI